

SECTEUR 3. ROUTE DE LA MER



Afin de conforter le commerce existant, un parking est aménagé pour répondre aux besoins liés à cette activité.

Le secteur accueille également de l’habitat.

L’accès aux stationnements et au logement s’implante au sud de la parcelle, en retrait du carrefour des RD786 et RD54.

Les espaces naturels et les haies repérés en bordure de l’opération sont à préserver.

L’urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d’une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :	0,20 hectare		
Répartition :			
50%	Habitat	0%	Mixité de fonction
50%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	10 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	1		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		